

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1024

présenté par

Mme Duby-Muller, rapporteure et M. Patrier-Leitus, rapporteur

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer cet article.

Si cet article soulève des questions importantes, concernant notamment les difficultés rencontrées par les groupes possédant plusieurs chaînes de la TNT, ces dernières ne paraissent pas devoir être traitées à l'occasion d'un texte appelé à être recentré sur l'audiovisuel public. L'examen de ces dispositions dans un texte relatif aux chaînes de télévision privées serait plus opportun.